

LA CAMPAGNE 97 D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS TECHNOLOGIQUES

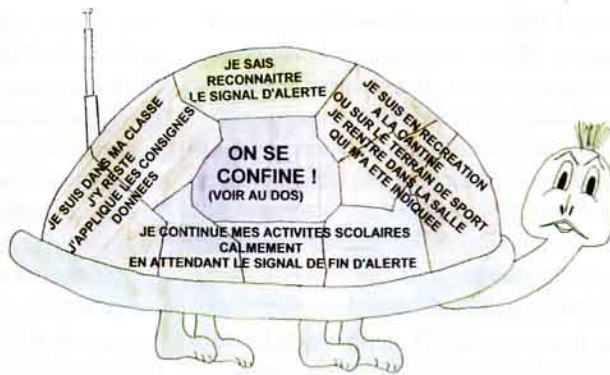
par Henri DE CHOUDENS - Directeur de l'IRMa

Comme l'a indiqué monsieur Piat dans le précédent article, cette campagne va donc se développer tout au cours du dernier trimestre 97. L'Institut des risques majeurs, comme pour la campagne 91-92 est partenaire de cette campagne initiée par la DRIRE-Grenoble (direction régionale de l'industrie, de la

recherche et de l'environnement). L'opération sera la plus importante de ce type jamais réalisée à ce jour en France. En effet l'Isère est un département fortement industrialisé et qui ne compte pas moins de vingt sites industriels ou nucléaires soumis à la directive Européenne « Post-Séveso ». Celle-ci traduite dans la législation française, leur fait obligation d'informer la population environnante des risques qu'ils génèrent, des moyens de prévention mis en place et des consignes en cas d'accident. En additionnant la population des 104 communes dont le territoire est situé totalement ou partiellement dans les cercles définis par la DRIRE comme limite des zones soumises à un risque, on arrive à environ 450 000 habitants soit plus du tiers de la population du département.

Les participants

Une telle campagne demande donc une préparation sérieuse et forcément longue. Aussi est-ce dès mai 1996 qu'a été constitué le groupe de travail chargé de superviser sa réalisation. La volonté qui a présidé à la constitution de ce groupe de travail, a été celle d'associer toutes les composantes du public concernées afin que les actions



« Arlette donne l'alerte », réalisée dans le cadre de l'opération 1000 défis pour ma planète par des élèves du Collège de Jarrie

prévues et les documents élaborés recueillent au départ l'adhésion de tous. Ainsi la composition de ce groupe de travail reflète-t-elle cette pluridisciplinarité, ou mieux, cet « oecuménisme » voulu dès le départ. On trouve donc dans ce groupe :

- Les industriels concernés bien sûr.
- Les autorités nationales chargées de la sécurité dans le domaine industriel, représentées par la subdivision de Grenoble et par la division nucléaire de la DRIRE Rhône-Alpes.
- Le préfet représenté par son service de protection civile, le SIDPC.
- Les services de secours (service départemental d'incendie et de secours)
- Les collectivités locales : Conseil Général, Association des maires représentées par un maire d'une des communes la plus concernée et par un représentant de la mairie de Grenoble et Commissions locales d'information auprès des centrales électronucléaires (CLI) de l'Isère.
- L'Éducation Nationale représentée par un inspecteur du Rectorat, participation très importante puisque 485 établissements scolaires se trouvent dans les zones concernées.
- La population à travers la FRAPNA et l'IRMa, cette dernière association ayant été chargée plus particulièrement

Les sites industriels ou nucléaires de base concernés par la campagne

- Sud Grenoblois : Elf Atochem à Jarrie, Rhône-Poulenc Pont de Claix, Enichem Elastomères ;
- Grenoble et Nord Grenoblois : CENG, ILL, SICN, SHM, Eurotungstène Poudres ;
- Grésivaudan : Elf Atochem à Brignoud, Sobegal à Domène ;
- Vallée du Rhône : Rhône-Poulenc sites des Roches et de Roussillon, Zeneca, TMD Martin, Propetrol, Sira, Centrale nucléaire EDF Saint-Alban ;
- Dépôts pétroliers : Elf de Saint-Quentin Fallavier et de Serpaize ;
- Centrale nucléaire de Creys Malville (Nersa)

d'apporter un soutien logistique et son expérience acquise au cours de la précédente campagne.

L'organisation

Compte tenu de toutes ces participations, ce groupe de travail dit « Groupe pleinier » comporte donc un nombre élevé de personnes, environ une trentaine. Le suivi au jour le jour du travail de préparation nécessite une structure plus légère et pour ce faire a été constitué un groupe de pilotage qui, se réunissant au moins une fois par mois peut plus facilement gérer l'opération et en rendre compte périodiquement au Groupe pleinier. Ce groupe de pilotage ne compte qu'une douzaine de membres qui ont été désignés par le Groupe pleinier.

Il est rapidement apparu que pour une opération aussi ambitieuse, le concours de professionnels de la communication était absolument nécessaire. Ainsi, dès le début a donc été lancée une consultation entre plusieurs sociétés spécialisées dans la communication et la réalisation de telles campagnes d'information et c'est la société Environnement Entreprise Consultant (EEC) associée à la société RDB-Nouveau Monde, qui a été retenue pour jouer le rôle de cheville ouvrière de la campagne.

Le contenu de la campagne

Alors que contient cette campagne ?
- Tout d'abord son ouverture a été marquée le 8 octobre par une grande

conférence de presse présidée par le préfet de l'Isère, permettant aux médias de diffuser à la population, l'information sur son déroulement et les événements qui la marqueront.

– Dans chaque commune touchée et entre autres Grenoble dans son ensemble, des encarts dans les journaux municipaux feront connaître au public, les industries qui sont susceptibles de générer un risque sur son territoire, la nature des produits dangereux présents dans l'usine, leurs effets nocifs possibles, les moyens de prévention des accidents et de secours mis en place, les moyens par lesquels la population serait alertée si malgré tout, un accident d'une gravité telle que l'extérieur du site de l'usine pouvait être atteint se produisait, et les consignes à suivre au cas où l'alerte serait donnée.

Il faut noter que, compte tenu de l'implantation des différents sites et du plus ou moins grand rayon des cercles délimitant les zones à risques, certaines communes ne sont que partiellement touchées. C'est le cas de Grenoble qui n'est concernée que par Rhône-Poulenc-Pont de Claix pour certains quartiers Sud et par l'Institut Laue-Langevin pour une petite partie de la presqu'île du Polygone scientifique. Quoiqu'il en soit, il a été décidé que quand bien même une commune ne serait que partiellement touchée, l'information serait faite sur tout son territoire. Ceci explique le nombre important d'habitants du département qui recevront cette information. Il est en effet apparu que s'en tenir à la stricte emprise géographique des cercles à risques conduirait à quelques situations déraisonnables où par exemple un quartier d'une commune recevrait pour une partie l'information alors que les voisins de l'autre partie ne la recevrait pas. Aussi fort des principes de « qui peut le plus peut le moins » toute la population des communes concernées sera touchée. L'encart dans le bulletin municipal, de ce point de vue est certainement le moyen qui permet le plus sûrement d'atteindre tous les foyers. Il faut à ce sujet remercier les maires qui ont bien compris l'enjeu et l'importance de cette information et ont tous accepté et facilité la réalisation d'un tel encart.

– Un autocollant reprenant les

consignes de sécurité, sera distribué par les Sapeurs-Pompiers. C'est un élément important de l'information car ce doit être un élément qui perdurera à la fin de la campagne. Les sapeurs-pompiers expliqueront en effet que chaque foyer doit afficher cet autocollant dans l'appartement à un endroit visible (porte de frigidaire, porte de la salle d'eau...) afin qu'en cas de besoin il soit facilement et rapidement consultable.

– Un numéro vert (08 00 33 92 65) est mis en service, il permet d'entendre les consignes en cas d'alerte et surtout entendre le signal de la sirène d'alerte et celui de fin d'alerte. Ces signaux sont en effet mal connus de la popula-



tion qui souvent ne fait pas la distinction avec les sirènes classiques alertant les pompiers, voire avec les sirènes des établissements industriels qui ne concernent que l'usine mais bien évidemment s'entendent souvent à l'extérieur.

• Des dossiers d'information détaillés sont déposés auprès des relais d'information : maires, médecins, pharmaciens, établissements scolaires, associations...

• L'Éducation Nationale a prévu des actions particulières dans les établissements scolaires :

– Information des élèves sur les consignes de confinement dans les écoles, collèges, lycées et sur les risques majeurs en général.

– Un concours « une usine chimique ou une centrale nucléaire à notre

porte... C'est dangereux ? Oui mais parlons-en ! » récompensera le meilleur support de communication (livret, affiche, plaquette, article de journal...) élaboré par les élèves.

• Enfin dans les six bassins de risques qui ont été définis dans le département, des actions locales à l'initiative des industriels et des mairies ont lieu : réunions publiques, visites d'usine... Cette campagne, on le voit, est multiple, fait appel à de gros moyens et espérons-le aura un impact positif auprès de la population. Mais notre souci, comme celui des autres acteurs de l'opération, est de pérenniser cette information. Il n'est pas en effet suffisant de déclencher tous les cinq ans une grande opération qui dans l'immédiat remue les foules mais dont le souvenir s'estompe petit à petit. La conduite à tenir en cas d'accident doit être un réflexe acquis et ce réflexe s'entretient. D'autre part la connaissance des consignes n'est pas suffisante, encore faut-il que la population veuille les appliquer. Or certaines consignes vont à contre-courant des tendances naturelles : ne pas aller chercher les enfants à l'école par exemple heurte le réflexe bien naturel de parents inquiets qui auraient plutôt tendance à s'y précipiter pour soustraire leurs enfants au danger. Il faut développer la confiance du public vis-à-vis des responsables : enseignants dans ce cas particulier, en leur montrant qu'effectivement ces derniers savent ce qu'ils doivent faire et ont les moyens de le faire.

Tout cela demande un effort permanent de sensibilisation, de formation. Une telle campagne en est un élément important certes mais insuffisant à lui seul. L'autocollant qui restera, nous l'espérons, en bonne place dans les appartements sera un moyen de pérennisation. Les actions menées à long terme d'année par les différents acteurs, et en tout premier lieu par les industriels et les autorités de sûreté font partie de cet effort permanent. Enfin l'existence et l'activité de l'Institut des Risques Majeurs sont aussi un élément nécessaire de la continuité de l'information du public, ce qu'ont bien compris les collectivités locales : conseil général, conseil régional, qui depuis dix ans maintenant continuent à nous permettre de vivre. ■